



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,  
Séance du 11 Décembre 2017

Nombre de conseillers  
En exercice 13  
Présents 09  
Votants 13  
Absents 04  
Date de la convocation :  
5 Décembre 2017

Date d'affichage :  
5 Décembre 2017

OBJET :

Délibération N° 2017-12-60

Fixations des tarifs des  
concessions au cimetière

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Sous-Préfecture  
Le 15/12/2017  
Et publication ou notification  
Du 15/12/2017

Monsieur Le Maire  
Jacques COLDEFY



L'an deux mille dix-sept le 11 Décembre à 20 h 30  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement  
convoué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le  
lieu habituel de ses séances sous la présidence de  
Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Francoual Philippe – Lafon Jeanine – Méjecaze  
Jean Paul – Molles Jean Luc – Nouyrit Lydie – Serrau  
Martial – Sicre Jérémy – Thomas Marie-Agnès -

Absents excusés : Fouilhac-Gary Marie-Jo a donné  
procuration à Lafon Jeanine – Gallineau Sébastien a donné  
procuration à Molles Jean Luc – Réveillac Nicolas a donné  
procuration à Serrau Martial – Pauly Isabelle a donné  
procuration à Thomas Marie-Agnès

Secrétaire de séance : Thomas Marie-Agnès

Monsieur le Maire rappelle que les travaux au cimetière  
sont terminés. Nous avons réalisé l'agrandissement et la  
création d'un columbarium et un jardin du souvenir. Il  
convient maintenant de fixer les tarifs : il est proposé les  
tarifs suivants :

- Emplacement de 3 m<sup>2</sup> : 120 € (soit 40 € le m<sup>2</sup>)
- Emplacement de 6 m<sup>2</sup> : 240 € (soit 40 € le m<sup>2</sup>)
- Case du Columbarium (4 places) : 500 € (pour 30 ans)
- Case du Columbarium (4 places) : 300 € (pour 15 ans)
- Cave urnes : 250 € (pour 30 ans)
- Cave urnes : 150 € (pour 15 ans)
- Caveau communal : gratuit pour 3 mois puis 4 € par jour limité à 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les tarifs mentionnés ci-dessus à savoir :

- Emplacement de 3 m<sup>2</sup> : 120 € (soit 40 € le m<sup>2</sup>)
- Emplacement de 6 m<sup>2</sup> : 240 € (soit 40 € le m<sup>2</sup>)
- Case du Columbarium (4 places) : 500 € (pour 30 ans)
- Case du Columbarium (4 places) : 300 € (pour 15 ans)
- Cave urnes : 250 € (pour 30 ans)
- Cave urnes : 150 € (pour 15 ans)
- Caveau communal : gratuit pour 3 mois puis 4 € par jour limité à 6 mois
  
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus  
Pour copie conforme



Le Maire  
Jacques COLDEFY